Le TaM'

TULLE AGGLO
qu'est-ce que c'est ?

tulle' agglo
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Communauté

Services, fonctionnement... Comprendre l'intercommunalité pour mieux y vivre
Page 4

Mémo

Découvrez l'annuaire complet des services pour garder à portée de main tous vos contacts
Page 19

Loisirs

La 4ème édition de la Brive-Tulle Nature se prépare : des parcours pour tous !
Page 18

SOMMAIRE

Numéro 9 · Mars 2014

.4 **à comprendre.**
La communauté d'agglomération expliquée.

.18 **actualité.**
La Brive-Tulle Nature : 4ème édition !

.20 **à votre service.**
Annuaire des services communautaires.

Le TaM'.
Tulle agglo Magazine
Rue Sylvain Combes • 19000 Tulle
Téléphone : 05 55 20 75 00 • Fax : 05 55 20 75 01
E.mail : tulleagglo@tulleagglo.fr

Directeur de la publication : Élie Bousseyrol
Rédacteur en chef : Laurent Bourgès
Rédaction : Marie Cailleaud, AdCF
Photos : Carole Massié, Frank Barrat-Arnal, Station Sports Nature, Fotolia

Mise en page et secrétariat de rédaction : Plume Pudding
Dépôt Légal : Mars 2014 - ISSN : 1261-3320
Tirage : 21 000 exemplaires
Diffusion : La Poste
Imprimerie : Maugein - Tulle, adhérent impression certifié IMPRIM'VERT®

PEFC 10-31-1508 Certifié PEFC pefc-france.org

Comprendre l'intercommunalité

En 2013, plus de 36 000 communes faisaient partie des 2 456 communautés qu'elles soient de communes, d'agglomération, urbaines ou métropoles. À partir du 1er janvier 2014, toutes les communes françaises *(sauf Paris)* seront regroupées. Dans un contexte de forte évolution de l'intercommunalité *(loi sur la décentralisation, nouveaux périmètres, réformes fiscales, désignation au suffrage universel direct des élus communautaires)*, celle-ci reste tout de même mal connue des habitants.

Sur notre territoire, une grande partie des services publics locaux *(collecte des déchets, petite enfance, transports…)* et de nombreux équipements structurants *(Maison des enfants et micro-crèches, Médiathèque Intercommunale Éric Rohmer, déchetteries à Chamboulive, Corrèze, Naves, Ladignac-sur-Rondelle et Tulle, piste d'athlétisme au stade Alexandre Cueille, 1 100 km de routes sur l'ensemble du territoire, micro-crèche à Seilhac, Centre Technique à Naves…)* sont assumés par Tulle agglo, faisant de votre communauté l'un des premiers acteurs de la vie publique locale et de votre cadre de vie.

L'adoption en 2013 d'une loi relative aux élections locales a précisé les modalités d'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires pour les communes de plus de 1 000 habitants. Cette loi vous permettra donc, les 23 et 30 mars prochains, d'élire directement vos représentants au Conseil communautaire, et offrira ainsi l'occasion de vous associer aux décisions influant sur votre vie quotidienne et déterminant l'avenir de votre territoire. Pour les communes de moins de 1 000 habitants, le maire sera désigné obligatoirement conseiller communautaire et le premier adjoint sera son suppléant.

Car l'enjeu est bien là. Les perspectives d'évolution en termes d'aménagement, de développement et de services à la population sont de la responsabilité de Tulle agglo.

En collaboration avec l'Assemblée des Communautés de France (AdCF), le TaM vous propose, avant les élections locales de mars, de mettre en évidence les rouages et les enjeux de votre intercommunalité.

Sources : "Intercommunalité : mode d'emploi", AdCF, janvier 2014.

élections

LA DÉSIGNATION DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Les nouveaux modes d'élection des conseillers communautaires ont été fixés par la loi du 17 mai 2013, dite loi "Valls" ; celle-ci prévoit également les modalités de constitution des listes, avec parité, et la répartition des sièges entre les listes. Décryptage et mode d'emploi.

DANS LES COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES, LAGRAULIÈRE, SAINT-MEXANT, CORRÈZE, CHAMBOULIVE, SAINT-CLÉMENT, CORNIL, LAGUENNE, CHAMEYRAT, SEILHAC, SAINTE-FORTUNADE, NAVES ET TULLE

CONSEILLERS MUNICIPAUX & **CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Élus au scrutin de liste au suffrage universel direct. Les candidats au Conseil communautaire et au Conseil municipal figureront sur deux listes distinctes mais présentées sur un même bulletin de vote. La parité devra être respectée.

DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

FAVARS, SAINT-HILAIRE-PEYROUX, LAGARDE-ENVAL, GIMEL-LES-CASCADES, SAINT-JAL, CHANTEIX, EYREIN, CHANAC-LES-MINES, SAINT-PRIEST-DE-GIMEL, SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL, LADIGNAC-SUR-RONDELLE, LE CHASTANG, ESPAGNAC, BAR, SAINT-SALVADOUR, ORLIAC-DE-BAR, VITRAC-SUR-MONTANE, SAINT-PAUL, SAINT-BONNET-AVALOUZE, PANDRIGNES, MARC-LA-TOUR, BEAUMONT, LES ANGLES-SUR-CORRÈZE ET PIERREFITTE.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Élus au scrutin de liste au suffrage universel direct. Ils formeront le Conseil municipal qui élira en son sein le maire et ses adjoints. L'ordre de leur désignation déterminera leur appartenance au Conseil communautaire.

De ce fait, le maire des communes de moins de 1000 habitants sera désigné obligatoirement conseiller communautaire à Tulle agglo et son suppléant sera le 1er adjoint.

CONSEIL, BUREAU, COMMISSIONS, PRÉSIDENT, VICE-PRÉSIDENTS... QUI DÉCIDE ?

À l'image des collectivités territoriales (communes, Conseil Général et Conseil Régional), Tulle agglo est organisée autour d'organes politiques décisionnels.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'ensemble des conseillers communautaires forme le Conseil communautaire. Celui de Tulle agglo comptera, après les élections de mars, 67 membres. Ce nombre est défini par la loi. La répartition du nombre de sièges tient compte du poids démographique des communes membres.

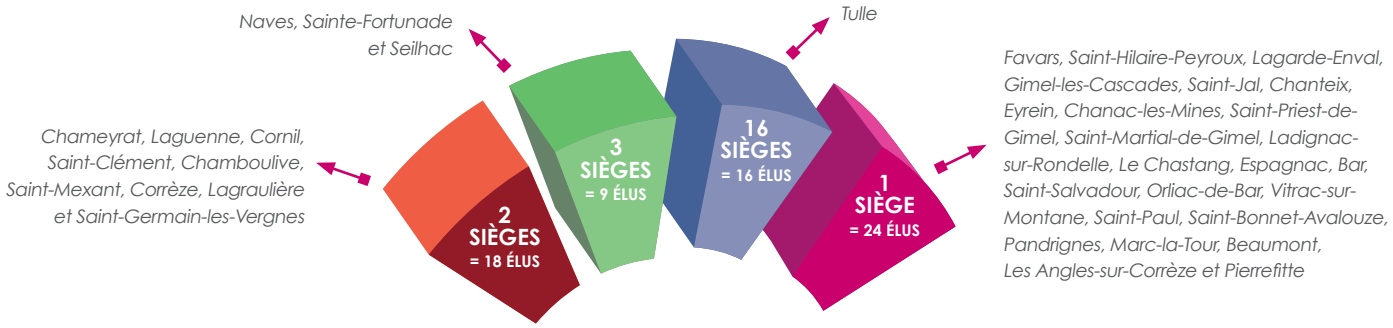
Naves, Sainte-Fortunade et Seilhac
Tulle
Chameyrat, Laguenne, Cornil, Saint-Clément, Chamboulive, Saint-Mexant, Corrèze, Lagraulière et Saint-Germain-les-Vergnes
Favars, Saint-Hilaire-Peyroux, Lagarde-Enval, Gimel-les-Cascades, Saint-Jal, Chanteix, Eyrein, Chanac-les-Mines, Saint-Priest-de-Gimel, Saint-Martial-de-Gimel, Ladignac-sur-Rondelle, Le Chastang, Espagnac, Bar, Saint-Salvadour, Orliac-de-Bar, Vitrac-sur-Montane, Saint-Paul, Saint-Bonnet-Avalouze, Pandrignes, Marc-la-Tour, Beaumont, Les Angles-sur-Corrèze et Pierrefitte
2 SIÈGES = 18 ÉLUS
3 SIÈGES = 9 ÉLUS
16 SIÈGES = 16 ÉLUS
1 SIÈGE = 24 ÉLUS

LE BUREAU

Le bureau de Tulle agglo compte aujourd'hui 18 membres. Son nombre ne changera pas après les élections de mars 2014. Il est composé du Président, des 9 Vice-Présidents et de 8 autres délégués communautaires.

LE PRÉSIDENT

Élu parmi les conseillers communautaires, il est l'organe exécutif de la communauté d'agglomération. Il fixe l'ordre du jour et préside les séances du Conseil, met en œuvre les décisions avec l'aide de ses services, décide des dépenses à engager. Chef des services de la communauté, il représente ces derniers en justice.

LES VICE-PRÉSIDENTS

Ils représentent le Président pour l'exercice des différentes compétences de la communauté. La loi encadre leur nombre selon l'effectif du Conseil communautaire, sans que ce nombre ne puisse dépasser 15. Tulle agglo compte 9 Vice-Présidents.

LES COMMISSIONS

Elles sont composées d'élus communautaires et municipaux. Chaque élu (communautaire et municipal) est libre de s'inscrire dans une ou plusieurs des 9 commissions que comptent Tulle agglo.

Info +

Le premier Conseil communautaire après les élections devra se réunir selon la loi, *"au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires"*, soit avant le 2 mai 2014. C'est lors de ce Conseil que seront désignés le Président, les Vice-Présidents et les membres du Bureau.

fonctionnement

L'AGGLO, COMMENT ÇA MARCHE ?

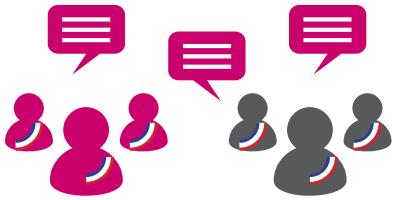

LES COMMISSIONS

Des commissions ont été instituées au sein de Tulle agglo afin de préparer **les projets de décision et les dossiers qui seront ensuite soumis** au Bureau et au Conseil. Les commissions bâtissent des axes de travail et suivent la mise en œuvre des actions votées. Depuis la loi du 16 décembre 2010, les conseillers municipaux, non délégués communautaires, ont le droit de participer aux commissions. Sous cette mandature, Tulle agglo compte **140 élus, dont 70 élus municipaux, répartis dans les 9 commissions** de la communauté.

LE BUREAU

Pour **définir les orientations générales et prendre certaines décisions** par délégation du Conseil communautaire, **le Bureau** de Tulle agglo se réunit environ une fois par mois. En 2013, les membres du bureau de Tulle agglo se sont retrouvés 9 fois.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire est l'organe délibérant de Tulle agglo. Il se réunit environ une fois tous les deux mois (au minimum une fois tous les trimestres). En 2013, le Conseil de Tulle agglo a siégé 6 fois. Ses séances sont publiques. Au cours de ces dernières, les élus membres débattent et votent les actions à mener sur le territoire en cohérence avec les compétences de la communauté.

LES SERVICES

Tulle agglo exerce ses compétences et met en œuvre ses projets en s'appuyant sur **une administration propre**, constituée de **170 agents** soit transférés par les communes *(personnels du Pôle Petite Enfance provenant de Seilhac et Tulle par exemple)* soit recrutés par la communauté *(recrutement de deux techniciens voirie en 2011 lors de la prise de compétence par exemple)*, sans compter les agents mis à disposition par les communes *(pour la voirie par exemple)*.

LES COMMUNES

Les communes du territoire et Tulle agglo sont souvent amenées à **partager leurs services à travers des mises à disposition**, afin de favoriser la complémentarité et les économies d'échelles. En 2013, 135 agents communaux *(soit l'Équivalent de 42 Temps Plein (ETP))* ont été mis à disposition de Tulle agglo pour exercer la compétence voirie et assurer le suivi des travaux au sein de leurs communes. La loi du 16 décembre 2010 oblige d'ailleurs les communautés à proposer, un an au maximum après l'installation du nouveau conseil de 2014, un schéma de mutualisation des services. Cela signifie qu'avant avril 2015, Tulle agglo devra proposer un projet de mutualisation de ses services avec ceux des 37 communes membres.

organisation

DES FEMMES ET DES HOMMES AU SERVICE D'UN TERRITOIRE

Les services de Tulle agglo sont organisés afin de permettre un pilotage efficace des opérations et assurer un service public performant. Tulle agglo regroupe ainsi près de 170 agents et peut compter sur 140 agents municipaux mis régulièrement à disposition

Tulle agglo regroupe également des métiers et des compétences très variés : rippeurs, techniciens, agents administratifs, chefs de projet, chauffeurs, assistantes maternelles… travaillent au quotidien pour mettre en œuvre un service public proche des habitants.

LE PRÉSIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

COMMUNICATION

Direction Générale Adjointe RESSOURCES

Finances - Comptabilité
Commande Publique
Administration Générale
Ressources Humaines
Systèmes d'Informations

Direction Générale Adjointe TECHNIQUE

Ingénierie de l'Aménagement
Collecte des Déchets (SCD)
Cellule Opérationnelle Rivières (COR)
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Direction Générale Adjointe SERVICES À LA POPULATION DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

SERVICES À LA POPULATION

Pôle Petite Enfance
Lecture Publique
Direction Jeunesse
Mobilité / Transports

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Développement Économique
Pôle Local d'Accueil
Politique de la Ville
Habitat
Tourisme
Agriculture
Culture
Offre de santé
Leader
Grands Projets

financement

LES RESSOURCES FINANCIÈRES DE TULLE AGGLO

Tulle agglo dispose de deux principales ressources : la fiscalité (soit les impositions sur les ménages et les entreprises) et les dotations provenant de l'État.

LES ENTREPRISES

La contribution économique territoriale (CET) est composée de :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) qui repose sur les bases foncières.
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dont le taux est fixé au niveau national et qui concerne les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 €

Un impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER), auprès d'entreprises des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications.

Une taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

LES FAMILLES

En 2013, les ressources fiscales de Tulle agglo s'élevaient 13,1 M d'€. Depuis deux ans la communauté d'agglomération vise à instaurer plus d'équité fiscale entre entreprises et ménages.

Depuis 2011 avec la prise de compétence Voirie et la réforme de la Taxe Professionnelle, Tulle agglo prélève une part **des taxes directes provenant des ménages** :

- **la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et non bâties (TFPNB).**
- **la Taxe d'Habitation (TH)** *(part du Conseil Général transférée à Tulle agglo).*

Tulle agglo fixe les taux additionnels pour ces trois taxes. En 2013, ces derniers n'ont pas été modifiés. TFB : 5,55 %. TFPNB : 23,09 %. TH : 9,41 %.

Tulle agglo dispose également du produit de taxes ou de redevances affectées au financement de ses services publics : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et le Versement Transport (VT).

L'ÉTAT

En 2013, l'ensemble des dotations de l'État s'élevait à 6,4 M d'€. Les principales sources d'aides sont la **Dotation Globale de Fonctionnement, 2,7 M d'€ et la Dotation de Compensation, 3,3 M d'€.** Pour 2014, ces aides seront en baisse. Le montant de la dotation **dépend de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscal des communautés**, qui mesure le degré de la mise en commun de la fiscalité *(et des compétences)* par les communes au profit de la communauté.

fiscalité

CFE 2014 : UN GESTE FORT POUR LES ENTREPRISES

Le 20 janvier dernier, les élus de Tulle agglo se sont réunis en Conseil exceptionnel afin de prendre en compte les nouvelles dispositions législatives concernant la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) entrées en vigueur le 29 décembre dernier.

Pour rappel, la Cotisation Foncière des Entreprises a pour base d'imposition la valeur locative foncière des seuls immeubles à la disposition des entreprises. Tous les redevables de la CFE sont assujettis à une cotisation minimum versée au profit des services publics locaux.
Le nouveau système voté par les élus permet de moduler plus équitablement les cotisations minimales CFE et d'atténuer l'impact de la réforme de la Taxe Professionnelle. Sur le territoire de Tulle agglo, 1 700 entreprises sont concernées *(sur les 2 200 assujetties à la CFE)*.

UNE CFE À LA BAISSE AFIN DE SOUTENIR L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

PLUS GRANDE ÉQUITÉ FISCALE

Au lieu de trois, le nouveau système national comprend désormais six tranches fiscales basées sur le chiffre d'affaires. Ce redécoupage a permis aux élus communautaires de diminuer la base minimum pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 100 000 et 250 000 € *(de 2000 € à 1520 €)* et entre 250 000 et 500 000 € *(de 5000 € à 3 546 €)*.

Montant du chiffre d'affaires	Base minimum CFE 2014	Cotisation versée à Tulle agglo *(= base x 32,14%)*
< 10 000 €	385 €	**124 €**
> 10 000 € et < 32 600 €	770 €	**248 €**
> 32 600 € et < 100 000 €	770 €	**248 €**
> 100 000 € et < 250 000 €	1 520 €	**489 €**
> 250 000 € et < 500 000 €	3 546 €	**1 140 €**
> 500 000 €	5 065 €	**1 628 €**

APPLICATION DE LA RÉTROACTIVITÉ : ALLÉGEMENT DES COTISATIONS 2013

De plus, les élus communautaires ont souhaité tenir compte du contexte économique difficile et des difficultés actuelles des entreprises en prenant en charge une partie de la cotisation minimum de CFE 2013 à hauteur de 161 € pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris entre 100 000 € et 250 000 € et de 482 € pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 000 €.
Cette rétroactivité représente un réel effort en faveur de l'activité économique des 37 communes.
Ces mesures ne seront pas sans conséquences pour Tulle agglo : cela représente près de 300 000 € de recettes fiscales en moins pour 2014. Un geste important pour accompagner et soutenir le secteur économique sur l'ensemble du territoire. ■

découvrir

TULLE AGGLO, C'EST QUI ?

De la collecte des déchets à l'aménagement numérique, en passant par des chantiers de voirie et un réseau de transport en commun urbain et rural, ou encore l'accueil des tout-petits sur le territoire, Tulle agglo vous accompagne chaque jour et finance des équipements et des services structurants pour l'avenir du territoire. A travers 4 grandes thématiques, l'agglo s'investit et tend à rendre votre quotidien plus agréable.

Le saviez-vous ?

Notre territoire, c'est :

> ***37** communes*

> ***730 km²***

> ***42 361** habitants*

Source : INSEE

économie

Développement économique : travailler, se former, soutenir, promouvoir...

Attirer, soutenir et fidéliser les entreprises, faciliter et accompagner l'accès à l'emploi, renforcer et diversifier le tissu agricole, développer, promouvoir et conforter l'identité touristique du territoire, voilà les grands enjeux de cette thématique large mais capitale pour notre avenir.

DÉVELOPPER

Cet accompagnement au développement se traduit notamment un plan d'aménagement numérique qui permet aux entreprises du territoire d'être raccordées gratuitement à la fibre optique et donc de bénéficier du Très Haut Débit. Depuis la mise en place du dispositif en avril 2013, 4 raccordements ont été d'ores et déjà programmés et 17 dossiers sont à l'étude.

Informations Axione Limousin :
0810 87 23 19 (numéro Azur)

ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER

Créer de l'activité économique c'est avant tout permettre à des porteurs de projets de s'installer ou de reprendre une activité sur le territoire.

Pour cela, le Pôle Local d'Accueil *(PLA)* accompagne et prospecte les créateurs d'activités. En se positionnant comme animateur de réseau, le PLA est un interlocuteur privilégié pour les entrepreneurs qui mobilise les ressources nécessaires *(partenaires financiers, chambres consulaires, collectivités locales…)*. Ce dispositif a permis à 46 porteurs de projets de s'installer et ainsi de créer ou conforter une activité économique sur le territoire.

Contact Pays de Tulle :
Marion Neyrat Dusson - 05 55 20 78 79

RENFORCER ET FIDÉLISER

Répondre aux besoins des entreprises est une exigence. Grâce à un diagnostic des zones d'activités et un suivi des disponibilités, il est possible d'accompagner chaque chef d'entreprise de manière précise dans sa recherche de foncier et de bâti. L'agglo est dotée de plus de 20 zones d'activités sur son territoire, alliant proximité et services pour assurer une implantation ou un développement qui sera une réussite.

Contact Service Développement économique : 05 55 20 68 48

Le saviez-vous ?

Notre territoire, c'est :

- > ***Près de 20 000** actifs*
- > ***3 600** entreprises dont 94% de TPE*
- > ***2 000** personnes en formation (étudiants & professionnels)*
- > ***24** zones d'activités (communales et intercommunales)*
- > ***185** entreprises hébergées sur ces zones soit 10% de l'activité économique concentrée sur les ZA*

solidarité

Aménagement du territoire : Maîtriser, équilibrer, prévoir, anticiper...

Favoriser la cohésion territoriale sur le plan de l'habitat, irriguer un territoire rural et permettre la mobilité de tous, résorber et éviter les disparités territoriales en matière de logement et de voirie, voici les axes d'une politique solidaire.

SE DÉPLACER ET ENCOURAGER LA MOBILITÉ

S'impliquer en faveur d'un réseau de transports en commun complet et adapté aux besoins de chacun, c'est offrir la possibilité à tous de se déplacer et de rompre avec l'isolement. En janvier 2014, le TAD de proximité est venu compléter l'offre du TuT agglo. Bien plus qu'un service de Transport à la Demande, le TAD de proximité est un véritable service à la personne encourageant la proximité et la mobilité.
Renseignements : www.tutagglo.fr

ÉQUILIBRER SON RÉSEAU ROUTIER

Tulle agglo aménage, entretient et crée des voies sur l'ensemble de son territoire. Pour 2014, plus de 70 chantiers sont prévus. L'objectif poursuivi est d'offrir aux habitants du territoire un réseau routier homogène, fiable et sécurisé.

RÉNOVER, ACCOMPAGNER ET MAÎTRISER

Avec la mise en place d'un 2ème Programme Local de l'Habitat *(PLH)* en 2012, Tulle agglo s'est engagé dans une politique de l'habitat communautaire plus ambitieuse : les enjeux en matière de foncier *(constitution de réserves foncières, encadrement de la production de logements sur les territoires "tendus")* sont identifiés. Des aides ont été mises en place avec une enveloppe financière s'élevant à près de 2 M d'€ sur 5 ans. Le PIG *(Programme d'Intérêt Général)* est sans doute le dispositif le plus emblématique de cette politique de l'Habitat.
Contact Service Habitat : 05 55 20 75 07

Le saviez-vous ?

Tulle agglo, c'est :

> Une offre de transport complète :
- ***3** lignes régulières dans Tulle,*
- ***2** services à la demande dans Tulle,*
- ***5** TAD de proximité sur le territoire*

*> **1 100 km** de voies d'intérêt communautaire*

*> **70** chantiers de voirie prévus en 2014*

*> **114** dossiers subventionnés dans le cadre du PIG en 2014*

*> **2 M d'€** d'aide débloqués pour l'habitat (2012-2017)*

ZOOM + : 2ÈME ANNÉE POUR LE PIG

Pour la seconde année consécutive, Tulle agglo, en partenariat avec l'État via l'ANaH (Agence Nationale de l'Habitat), le Conseil Général et le Conseil Régional, accompagne les propriétaires et les bailleurs dans leurs travaux autour de trois grandes thématiques : la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et au handicap et la résorption de l'habitat indigne. En 2013, 96 dossiers ont bénéficié d'aides financières de la part de Tulle agglo et de ses partenaires. Cela représentait en moyenne un accompagnement à hauteur de 60% du montant global du projet. En 2014, la communauté d'agglomération s'engage à nouveau dans ce dispositif et débloque une enveloppe financière qui permettra d'assurer l'accompagnement de 114 dossiers. ***Contact et renseignements : PACT Corrèze - 05 55 20 88 66. Plus d'infos sur : www.tulleagglo.fr***

services

Au plus près des habitants :
Accompagner, animer, encourager, fédérer...

Offrir des services de qualité suffisants et adaptés aux besoins de la population. Le rôle de l'agglo est d'accompagner les familles et les habitants dans leur recherche d'équilibre familial et professionnel. Le livre à la portée de tous, lutter contre la désertification médicale, accueillir les tout-petits, doter le territoire de structures sportives de qualité... L'engagement de Tulle agglo est multiple pour parvenir à cet objectif.

Le saviez-vous ?

Tulle agglo, c'est :

- > ***32** séances de périscolaire faites dans le cadre du programme communautaire*
- > ***211** enfants concernés par ces activités*
- > ***2** micro-crèches*
- > ***1** crèche collective*
- > ***1** crèche familiale*
- > ***1** crèche hospitalière*
- > ***5** relais assistant maternel*
- > *Près de **60** professionnels de la petite enfance employés par Tulle agglo*
- > ***391** enfants accueillis*

ACCUEILLIR LES TOUT-PETITS

Le Pôle Petite Enfance de Tulle agglo, c'est l'expression aboutie de la solidarité d'un territoire en direction des familles qui expriment le besoin d'une solution individuelle ou collective de garde. C'est le concept du guichet unique. Un lieu où l'on retrouve à la fois les différents modes d'accueil des enfants mais aussi tous les services, les informations et les conseils que les parents de jeunes enfants attendent. Crèches familliale, collective, hospitalière, Relais Assistant Maternel, micro-crèches... Des services aussi divers que variés qui permettent d'offrir aux parents des solutions adaptées à leurs besoins.

Renseignements : www.tulleagglo.fr

L'INFO + : LA CRÈCHE FAMILIALE

La Crèche familiale offre un accueil personnalisé chez une assistante maternelle, employée par Tulle agglo. Il permet aux enfants de retrouver une ambiance familiale et d'évoluer à leur rythme tout en bénéficiant d'activités d'éveil en groupe. La crèche familiale regroupe près de 20 assistantes maternelles réparties sur Tulle, Naves et Chameyrat. Elles sont encadrées et accompagnées par une équipe de professionnels (puéricultrice et éducatrice jeunes enfants) et travaillent ensemble autour d'un même projet pédagogique. En cas d'absence de l'assistante maternelle, la continuité de l'accueil est assurée. Et les parents ne sont pas l'employeur de l'assistante, qui est salariée de Tulle agglo. La crèche familiale dispose de 65 places d'accueil.

Plus d'infos au 05 55 20 80 30 (Pôle Petite Enfance)

JEUNESSE

Dans le cadre de sa politique jeunesse, Tulle agglo a fait le choix de s'investir au côté des communes du territoire sur les temps d'activités périscolaires. Qu'il s'agisse d'informer sur la réforme, de proposer un appui logistique ou encore de mobiliser des intervenants, Tulle agglo s'engage à proposer aux enfants scolarisés dans les 37 communes du territoire des activités de qualité.

Contact Service Jeunesse : 05 55 20 75 00

ZOOM + : LE PÉRISCOLAIRE

Afin d'accompagner au mieux les communes dans la mise en place de la réforme scolaire, Tulle agglo leur propose depuis janvier 2014, un programme d'animations financé à 50 %. Celui-ci tend à sensibiliser et initier les enfants de 4 à 12 ans à notre environnement, à "mieux le connaître pour mieux le préserver". Il se veut évolutif, en fonction des périodes scolaires et des partenariats établis. Aujourd'hui, il se traduit par : 8 partenaires associés à la démarche dont 2 services internes à Tulle agglo (Service Collecte des Déchets et Lecture Publique) et 20 fiches activités… La première période d'intervention a eu lieu du 6 janvier au 21 février 2014 dans 6 communes (Chanteix, Corrèze, Saint-Paul, Saint-Clément, Saint-Mexant, Seilhac), avec 4 partenaires mobilisés (OCCE, Bram'FM, Station Sports Nature, Service Collecte des Déchets de Tulle agglo).

environnement

MISE EN VALEUR ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
PRÉVENIR, PRÉSERVER, SENSIBILISER, VALORISER

Informer, accompagner et responsabiliser autour de la richesse environnementale du territoire mais aussi valoriser et préserver un patrimoine et une diversité naturelle, voici l'éco-responsabilité de Tulle agglo

Le saviez-vous ?

Notre territoire, c'est :

- > ***374*** *kg/an/habitant de déchets*
- > ***5*** *déchetteries et* ***1*** *plateforme de compostage*
- > ***13 000 m³*** *de déchets végétaux traités sur la plateforme de compostage de Saint-Mexant*
- > ***3 500*** *tonnes de déchets collectés dans nos déchetteries*
- > ***1 000*** *interventions du SPANC en 2013 sur l'ensemble du territoire*
- > *Plus de* ***20*** *espèces remarquables présentes dans la vallée du Brezou (faune et flaure confondues) dont* ***14*** *ont une forte valeur de protection selon la directive Habitat de l'Europe*

PRÉVENIR, TRIER, COLLECTER

Bêtes noires de tout un chacun, les déchets remplissent nos poubelles et ont un impact non négligeable sur notre environnement. Tulle agglo s'engage au côté des habitants afin de réduire, mais également d'offrir une nouvelle vie aux déchets. Premier axe décliné sur le terrain : la prévention. Les objectifs sont clairs, il faut réduire notre poubelle de 7% d'ici cinq ans. Pour cela, l'agglomération vous accompagne et met en place un vaste plan de prévention et de tri des déchets : formations, ateliers dans les écoles dans le cadre du périscolaire, compostage, prêt de matériel, tri en porte à porte… Les outils ne manquent pas. Et pour optimiser le service et continuer d'améliorer la collecte sur le territoire, le Service Collecte des Déchets prendra ses quartiers à l'automne dans un Centre Technique tout neuf, zone de la Geneste à Naves. ■

Contact Service Collecte des Déchets :
Prévention - 05 55 20 84 26
Tri - 05 55 20 46 26
Collecte - 05 55 20 30 38

Préserver, protéger et sauvegarder l'Eau

Le territoire de l'agglomération bénéficie d'une richesse naturelle unique. Les nombreuses forêts et les 850 km de cours d'eau qui traversent nos 37 communes contribuent à rendre notre territoire plus authentique et naturel. Mais, c'est autant de ressources qu'il faut préserver et protéger de la pollution et des dangers environnementaux qui menacent au quotidien ces trésors naturels. Dans ce but, Tulle agglo intervient grâce à diverses cellules et services publics mis en place.

LE SPANC

Depuis 2004, le SPANC assure le contrôle règlementaire de toutes les installations qui ne sont pas raccordées aux réseaux collectifs sur l'ensemble des 37 communes du territoire. Que les installations soient neuves ou à réhabiliter, le SPANC contrôle leur conception et veille au bon déroulement et à la correcte exécution des travaux d'assainissements.

Pour les installations existantes, le service vérifie l'existence et l'implantation des dispositifs, leur bon fonctionnement et l'entretien. Il évalue leur conformité et les dangers potentiels d'un point de vue sanitaire et environnemental.

Le SPANC, c'est une équipe de 4 techniciens et 1 agent administratif qui vous assure un soutien, une aide pour vos projets d'assainissements non collectifs. ■

Contact SPANC : 05 55 20 67 07

LA CELLULE OPÉRATIONNELLE RIVIÈRES

La Cellule Opérationnelle Rivières *(C.O.R.)* intervient sur la restauration des milieux humides, la réduction des obstacles à la vie aquatique, l'amélioration de la qualité de l'eau et l'accompagnement des usagers… L'un des axes développé par la Cellule est la préservation et la valorisation des zones humides, qui représentent près de 147 km² sur le territoire communautaire *(environ 20%)*. Le site le plus emblématique est sans conteste la vallée du Brezou. Cette vallée accueille, aussi bien dans la traversée de la forêt de Blanchefort qu'au sein de la zone de marais de l'Étang Neuf, une flore et une faune remarquables qui lui ont valu d'être classée Zone d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique.

Dans le but de préserver dans le temps ce lieu de grande biodiversité, des travaux de restauration des zones humides y sont pratiqués régulièrement en relation étroite avec les propriétaires privés locaux. Dans le but de sensibiliser le visiteur à l'importance de protection de cette entité naturelle, les élus de Tulle agglo ont décidé de mettre en place le long de cette vallée, en 2014 et 2015, trois sentiers d'interprétation du patrimoine naturel.

Les randonneurs auront donc prochainement la possibilité de comprendre de manière ludique et interactive *(pontons en bois permettant d'accéder au marais, petits panneaux question/réponse, livret et borne audio)*, le fonctionnement de cet écosystème si particulier. Cette réalisation est portée par le centre nature "La Loutre" de Limousin Nature Environnement (LNE).

Le coût estimatif du projet de création des 3 sentiers s'élève à 283 330 € HT. Le projet est soutenu à hauteur de 80 % par des fonds publics via le programme européen LEADER, l'État, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Limousin, le Département de la Corrèze et des fonds privés d'EDF via Initiative Biosphère Dordogne et "une rivière, un territoire développement". ■

Contact COR : 05 55 20 75 05

équipements

Dessiner une agglomération équilibrée et ambitieuse

L'objectif pour Tulle agglo est de promouvoir et dessiner un territoire solidaire et équilibré. Pour cela, la communauté tend à dispenser ses services sur l'ensemble des 37 communes, en résorbant les zones à fort besoin et en offrant à ses 42 000 habitants un accès facilité à l'ensemble des services.

Tulle agglo
- Siège, rue Sylvain Combes, Tulle
- Salle du Conseil communautaire, rue Pauphile, Tulle

Centre technique
- Zone de la Geneste, Naves

Office de Tourisme Intercommunal
- Antenne de Tulle, place Jean Tavé, Tél. 05 55 26 59 61
- Antenne de Corrèze, 2 avenue de la Gare, Tél. 05 55 21 32 82
- Antenne de Gimel-les-Cascades, Le Bourg, Tél. 05 55 21 44 32
- Antenne de Seilhac, place de l'Horloge, Tél. 05 55 27 97 62

Médiathèque Intercommunale Éric Rohmer
Avenue Winston Churchill, Tél. 05 55 20 21 48
www.mediatheque.tulleagglo.fr

TuT agglo

Déchetterie

Plateforme de compostage

Crèches collective et hospitalière

Micro-Crèches

Relais Assistant Maternel

Crèche familiale

Bibliothèque Réseau
- Bibliothèque de Chamboulive, voie du Tacot, Tél 05 55 20 47 60 (Mairie)
- Bibliothèque de Corrèze, place de la Mairie, Tél. 05 55 20 86 23
- Bibliothèque d'Espagnac, 8 rue du 8 Mai, Tél 05 55 29 23 76
- Médiathèque Marimar, 6 rue des Écoles, Tél. 05 55 73 75 58
- Bibliothèque de Laguenne, 7 avenue du Puy du Jour, Tél 05 55 20 83 43
- Médiathèque de Naves, 2 rue du Pré Bourru, Tél. 05 55 26 14 01
- Bibliothèque de Saint-Clément, Mairie, Tél. 05 55 20 15 64
- Bibliothèque de Sainte-Fortunade, Le Bourg, Tél. 05 55 27 14 19
- Médiathèque de Saint-Jal, rue de la Forge
- Médiathèque de Seilhac, 4 avenue Jean Vinatier, Tél. 05 55 27 98 41

Équipements sportifs
- Complexe sportif de Laval Verdier à Saint-Mexant
- Piste d'athlétisme du Stade Alexandre Cueille à Tulle

ZA Intercommunales
- Zone des Alleux I et II, Favars, et Saint-Mexant (63 000 m² disponibles)
- Zone de la Geneste à Naves (1 000 m² disponibles)
- Zone de la Montane à Saint-Priest-de-Gimel et Eyrein (250 000 m² disponibles)
- Zone de Souilhac à Tulle

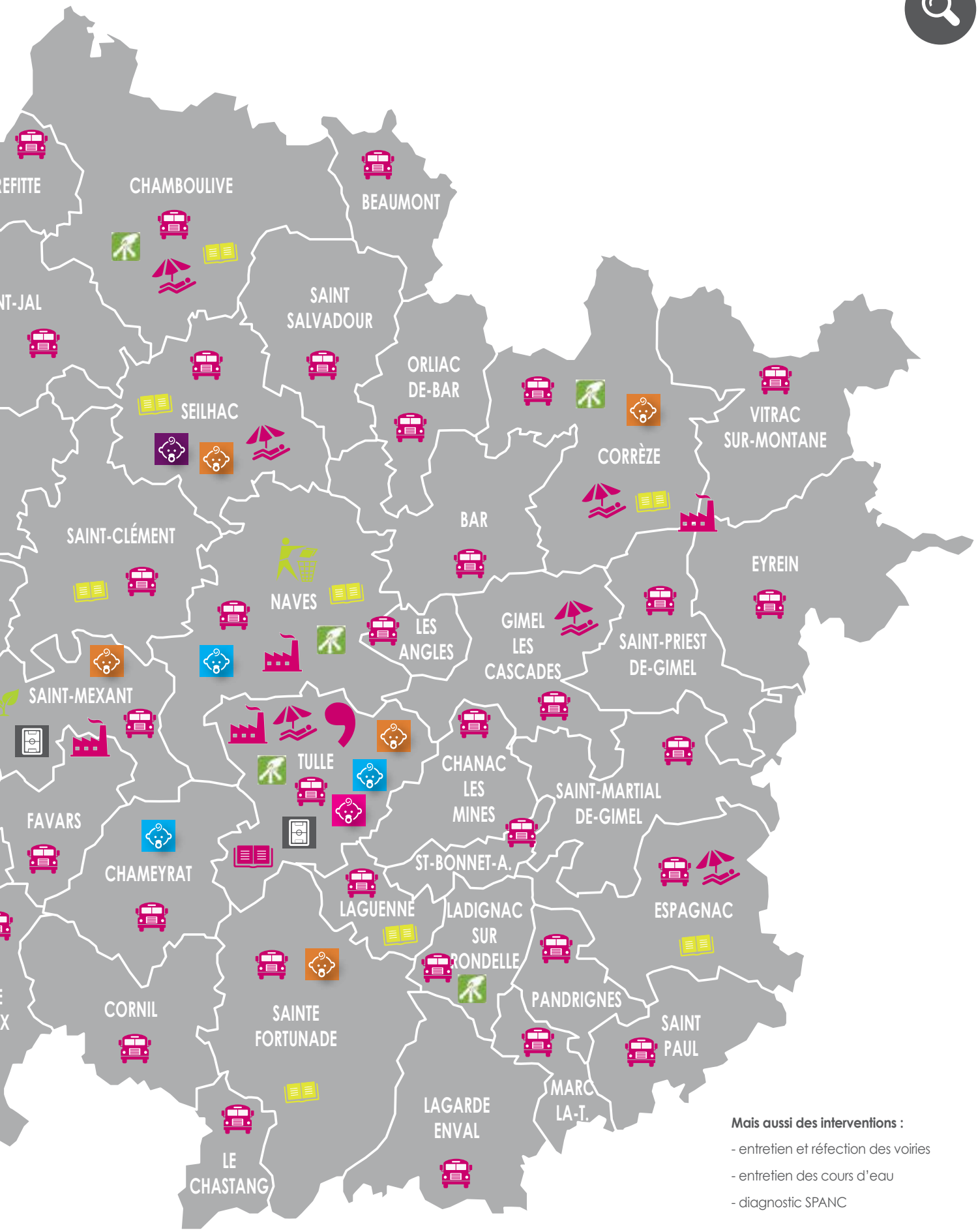

Mais aussi des interventions :

- entretien et réfection des voiries
- entretien des cours d'eau
- diagnostic SPANC

événement

La Brive-Tulle Nature : Saison 4 !

Sportif confirmé ou amateur, seul, en famille ou entre amis : la Brive-Tulle Nature est un événement sportif ouvert à tous ! Différentes disciplines et distances sont proposées afin que chacun puisse participer, quel que soit son niveau ou sa motivation. Alors que ce soit en marchant, en courant, en roulant à VTT ou en cyclo, la Brive-Tulle Nature n'attend plus que vous !

Trail individuel
Rando pédestre / Marche nordique
Rando VTT
Rando cyclo
LA BRIVE TULLE NATURE
saison 4
La Brive-Tulle Nature
dimanche 13 avril 2014
Inscriptions en ligne (à partir de 5 €)
www.latullebrivenature.fr
Organisation : Ville de Brive, Ville de Tulle, associées aux clubs et associations de Brive et Tulle
Contact : 06 08 28 45 21

LES COMMUNES DE L'AGGLO SERONT DE LA FÊTE !

Cette année, les sportifs traverseront 8 communes de l'agglomération : Chameyrat, Cornil, Lagarde-Enval, Laguenne, Le Chastang, Sainte-Fortunade, Saint-Hilaire-Peyroux et Tulle.

Cette course est bien souvent l'occasion de faire connaître nos communes ou de les redécouvrir en empruntant des chemins peu connus et en parcourant le patrimoine bâti et naturel qu'elles recèlent. L'ensemble des communes traversées par la manifestation vont s'animer : jeux, animations musicales, ventes de produits régionaux...

Au-delà de la course et de son aspect touristique, la Brive-Tulle Nature participe activement à l'entretien ou à la réouverture de sentiers jusqu'alors oubliés ou peu empruntés. Consciente de ces enjeux, Tulle agglo a donc reconnu cette manifestation comme étant d'intérêt communautaire et, à ce titre, lui apporte un soutien financier.

L'an dernier, la Brive-Tulle Nature a réuni 3 348 participants venus de 37 départements !

LES DISCIPLINES

Randonnée pédestre et marche nordique : que vous soyez novices ou marcheurs avertis, la Brive-Tulle Nature a forcément un parcours pour vous ! 11 km *(départ de Chameyrat)*, 19 km *(départ de Saint-Hilaire-Peyroux)* ou 34 km *(départ de Brive)*, à vous de choisir le défi que vous allez relever !

Trail *(course à pied réalisée essentiellement sur des chemins)* : 35 km ou au départ de Brive *(35 km)* ou 13 km au départ de Sainte-Fortunade.

Rando VTT : de grandes émotions sur 2 parcours au départ de Brive *(55 km)* ou du plan d'eau du Coiroux *(31 km)*.

Rando cyclo : 2 parcours de 40 km *(départ du plan d'eau du Coiroux)* ou de 73 km *(départ de Brive)* à travers des paysages vallonnés et des villages pittoresques. ■

La Brive-Tulle Nature, c'est aussi :

Des ravitaillements tout au long de chaque parcours, des navettes gratuites pour se rendre sur les sites de départ ou pour le retour, une assistance technique sur les parcours VTT et cyclo, une restauration en continu sur le village d'arrivée (jusqu'à 16h – Repas 12€).

L'ANNUAIRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITÉS ET LES INFORMATIONS PRATIQUES **sur www.tulleagglo.fr**

> SIÈGE ET ACCUEIL
Rue Sylvain Combes - 19000 Tulle
05 55 20 75 00
tulleagglo@tulleagglo.fr
www.tulleagglo.fr
Accueil : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30.

> AGRICULTURE
Didier Bertholy - 05 55 20 75 09
didier.bertholy@tulleagglo.fr

> CELLULE OPÉRATIONNELLE RIVIÈRES
Anne Chollet - 05 55 20 75 05
anne.chollet@tulleagglo.fr
Olivier Lefeuvre - 05 55 20 89 90
olivier.lefeuvre@tulleagglo.fr

> COMMUNICATION
05 55 20 75 00
communication@tulleagglo.fr

> CULTURE *(Manifestations d'Intérêt Communautaire)*
Didier Bertholy - 05 55 20 75 09
didier.bertholy@tulleagglo.fr

> DÉCHETTERIES ET PLATEFORME DE COMPOSTAGE
Chamboulive : 05 55 21 39 66
Le Moulin Écrasé - 19450 Chamboulive
Corrèze : 05 55 21 44 29
Le Roc Blanc - 19800 Corrèze
Ladignac-sur-Rondelle : 05 55 20 07 88
Le Château Fort - 19150 Ladignac
Naves : 05 55 27 86 74
La Coutausse - 19460 Naves
Tulle : 05 55 20 36 85
Zone Industrielle de Mulatet - 19000 Tulle
Plateforme de compostage de Saint-Mexant : 05 55 29 48 93
Les Bois Noirs - 19330 Saint-Mexant

> ÉCONOMIE - ZONES D'ACTIVITÉS AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
Nathalie Mauriès - 05 55 20 68 48
nathalie.mauries@tulleagglo.fr

> GRANDS PROJETS
Caroline Monteil - 05 55 20 46 21
caroline.monteil@tulleagglo.fr

> HABITAT
05 55 20 75 07- habitat@tulleagglo.fr

> JEUNESSE
05 55 20 75 00 - coralie.sage@tulleagglo.fr

> LEADER *(Liaisons Entre Actions de Développement pour l'Économie Rurale)*
Laure Martinie - 05 55 20 84 24
laure.martinie@tulleagglo.fr

> MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE ÉRIC ROHMER
Avenue Winston Churchill - 1900 Tulle
05 55 20 21 48 - mediatheque@tulleagglo.fr
www.mediatheque.tulleagglo.fr

> PÔLE LOCAL D'ACCUEIL *(Pays de Tulle)*
Marion Neyrat Dusson - 05 55 20 78 79
marion.neyrat-dusson@tulleagglo.fr

> POLITIQUE DE LA VILLE *(PLIE)*
Frank Castagné - 05 55 20 75 08
frank.castagne@tulleagglo.fr

> PÔLE PETITE ENFANCE
Maison des enfants
5, avenue Alsace Lorraine - 19000 Tulle
05 55 20 80 30
polepetiteenfance@tulleagglo.fr
Crèche collective et crèche familiale
05 55 20 80 30
polepetiteenfance@tulleagglo.fr
Micro-crèche Les Petits Loups Saint-Germain les Vergnes
05 87 49 55 05
microcreche.saintgermainlesvergnes@tulleagglo.fr
Micro crèche Pom d'Api - Seilhac
05 55 20 94 62
microcreche.seilhac@tulleagglo.fr
Relais Assistant Maternel
05 55 20 80 32 - ram@tulleagglo.fr

> RESSOURCES HUMAINES
05 55 20 75 00
tulleagglo@tulleagglo.fr

> SANTÉ ET OFFRE DE SOINS
Caroline Monteil - 05 55 20 46 21
caroline.monteil@tulleagglo.fr

> SERVICE COLLECTE DES DÉCHETS
Collecte
Claude Bourdeloux - 05 55 20 30 38
claude.bourdeloux@tulleagglo.fr
Prévention
Nicolas Styza - 05 55 20 84 22
nicolas.styza@tulleagglo.fr
Tri
Mélinda Jacques - 05 55 20 46 26
melinda.jacques@tulleagglo.fr
Ambassadeur du tri - 06 37 24 14 25
ambassadeur@tulleagglo.fr

> SERVICE INGÉNIERIE ET AMÉNAGEMENT *(SIA)*
Secteur Nord :
Jean-Pierre Saintonge - 05 55 20 68 40
jean-pierre.saintonge@tulleagglo.fr
Secteur Sud :
Jean-Baptiste Tabard - 05 55 20 68 41
jean-baptiste.tabard@tulleagglo.fr

> SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Secrétariat : 05 55 20 67 07
spanc@tulleagglo.fr

> TRANSPORTS
05 55 20 68 49 - transports@tulleagglo.fr
www.tutagglo.fr

> TOURISME
Bernard Cremon - 05 55 20 73 74
bernard.cremon@tulleagglo.fr

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF EN 2014

RÉNOVATION • ACCESSIBILITÉ PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Tulle' agglo
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

subventionne 110 dossiers pour vos travaux

Renseignements PACT Corrèze :

Tél. 05 55 20 58 66

Programme d'Intérêt Général

En 2014, dans le cadre du renouvellement de son Programme d'Intérêt Général, Tulle agglo s'engage à débloquer une enveloppe financière permettant d'accompagner 110 dossiers.

Réalisation : Plume Pudding - Crédits : Fotolia.